

DEMI-PENSION

Conditions d'accès au restaurant scolaire :

- L'accès au restaurant scolaire se fait obligatoirement par le moyen d'une carte magnétique établie par les services d'intendance du Lycée Dessaignes.
- Cette carte gratuite est fournie pour toute la scolarité de l'élève. (En cas de perte ou de détérioration, s'adresser au bureau des Frais scolaires muni d'une photo d'identité et de 2.50 € pour refaire une nouvelle carte). **La carte autorise deux passages par repas.**
- Pour tout problème ou demande d'information, s'adresser au **Bureau des Frais scolaires du Lycée Dessaignes** situé dans la **partie intendance du bâtiment administratif.**

Modalités financières :

- Le prix du repas est fixé pour l'année 2018 à **4.10 €**.
- Les élèves doivent approvisionner leur carte d'un nombre exact de repas.
- Le règlement se fait:
 - soit par chèque libellé à l'ordre de **L'Agent Comptable du Lycée Dessaignes de Blois**, en indiquant au verso du chèque vos nom, prénom et n° de carte (chèque que vous pouvez envoyer par courrier, ou déposer dans la boîte du Bureau des Frais scolaires),
 - soit en espèces au Bureau des Frais scolaires du Lycée Dessaignes.

ATTENTION :

- **SEULS LES CHEQUES CORRESPONDANT A UN NOMBRE EXACT DE REPAS SERONT ENCAISSES.**



Aucun repas ne pourra être pris si la carte n'a pas été approvisionnée préalablement.

L inscription à la demi-pension ne sera validée que si votre carte est approvisionnée ; tout solde négatif doit être régularisé au préalable.